

Séance du 19 décembre 2018

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

| | | |
|---|-----------------------------|---|
| Nombre de conseillers : | * Conseillers présents : | A. HUCHET, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS F. LE GARS, M. COLLIN, P. ENHART, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE C. LE FLOCH, C. TOULMÉ F.-X. COULON, M. DAVID |
| > en exercice : 23 | | |
| > présents : 15 | | |
| > votants : 22 | | |
| Date de convocation : 13/12/18 | * Conseillers représentés : | B. FLAMENT <i>pouvoir à C. TOULMÉ</i> - M.-P. GALLEN <i>pouvoir à F. LE GARS</i> - T. GROLLEMUND <i>pouvoir à J.-L. GUENNEC</i> - M.-F. LE BLANC <i>pouvoir à P. ENHART</i> - G. LE CLECH <i>pouvoir à M.-C. PERRUCHOT</i> - H. MICHE de la BAUME <i>pouvoir à</i> C. LE FLOCH - I. VILLATTE <i>pouvoir à M. DAVID</i> |
| Date de publication et d'affichage : 21/12/18 | * Conseiller absent : | S. CHANCLU |

Délibération n° 18-262-V2

COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH : PROGRAMME DE RÉHABILITATION

La compétence « Complexe sportif du Guerch » est assumée par la CCBI depuis le 1^{er} janvier 2014, par transfert de la commune de Le Palais. Dès l'origine du transfert, la réhabilitation de la salle omnisport a été identifiée comme prioritaire.

En 2017, la CCBI a engagé un travail de définition du préprogramme de réhabilitation du complexe sportif du Guerch incluant : le diagnostic de l'infrastructure, l'identification des besoins en équipements et en surfaces en concertation avec les usagers, ainsi qu'une pré-évaluation financière. Au terme de ce travail d'élaboration du projet de réhabilitation du complexe sportif du Guerch, il est proposé d'en arrêter le préprogramme suivant :

Le préprogramme de réhabilitation du complexe sportif du Guerch englobe des travaux de réhabilitation et d'amélioration des équipements sportifs intercommunaux. Il se décompose en 3 tranches de travaux successives :

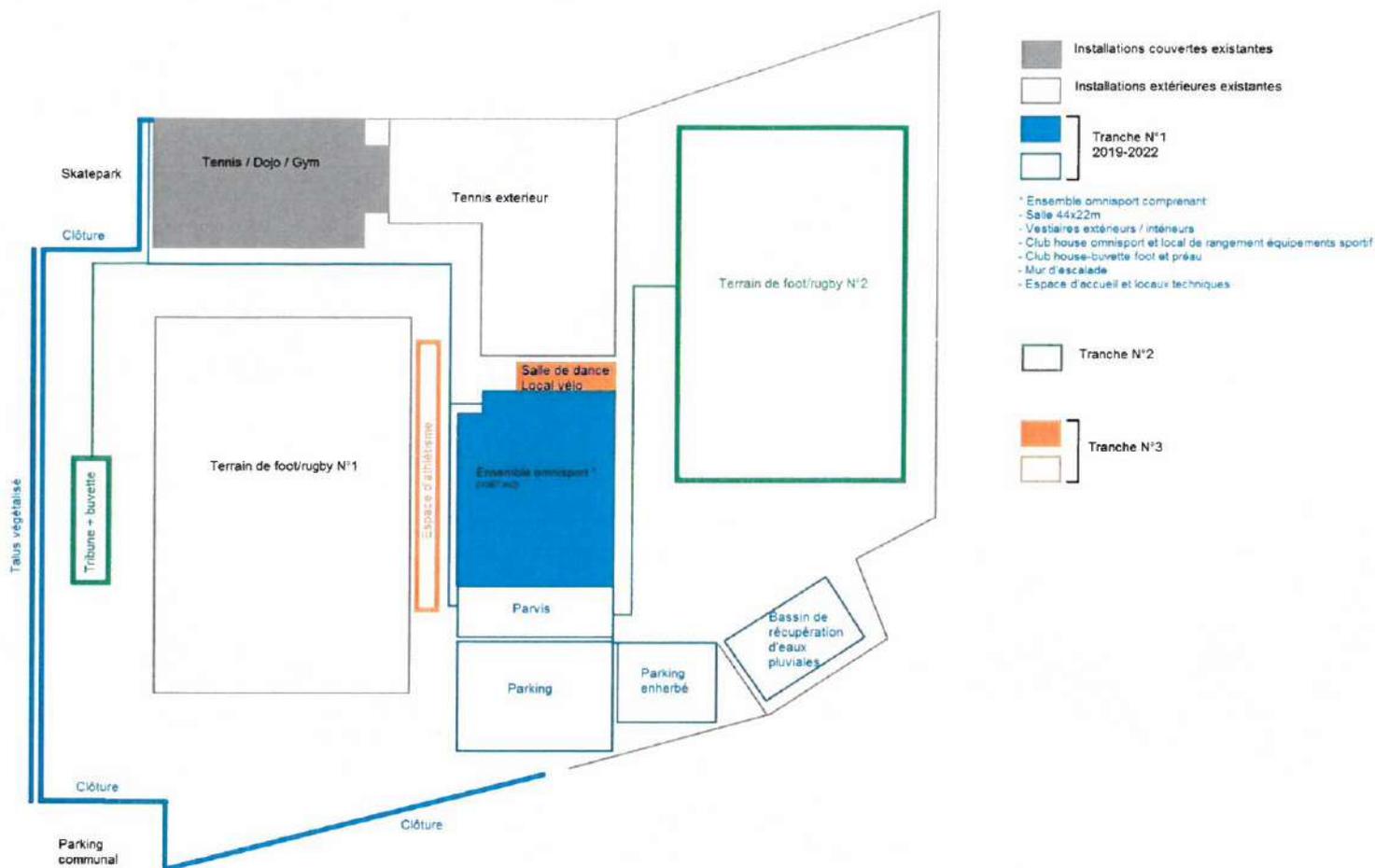
- **Tranche 1** **Salle omnisport, vestiaires extérieurs et amélioration de la gestion des flux sur le site**
 - Programmation : 2019-2022
 - Contenu :
 - * Démolition de la salle omnisport et des locaux foot-rugby
 - * Construction d'une nouvelle salle omnisport (salle 44 x 22 m / vestiaires intérieurs-extérieurs / club house omnisport et locaux de rangements sportifs / club house-buvette foot et préau / espace d'accueil et locaux techniques)
 - * Renforcement de la centralité par la création d'un stationnement, la réhabilitation des cheminements et la mise en œuvre d'une délimitation périphérique en limite ouest et sud du site
 - * Remplacement de la main courante autour du terrain foot-rugby
 - * Création d'un bassin de récupération des eaux de pluie
 - Évaluation financière : 4 875 000 € HT toutes dépenses confondues

- **Tranche 2** **Extension des équipements de football**
 - Programmation : Après 2022 (à définir ultérieurement)
 - Contenu :
 - * Création d'un second terrain de foot à l'est de la salle omnisport
 - * Construction d'une tribune-buvette à l'ouest du terrain de foot existant
 - Évaluation financière : Non pertinente à ce stade

• **Tranche 3 et + Ouverture à de nouvelles activités sportives**

- Programmation : Non connue
- Contenu :
 - * Construction d'un local vélo
 - * Création d'une piste d'athlétisme à proximité immédiate de la salle omnisport
 - * Construction d'une salle danse et activité gymnique au sol
- Évaluation financière : Non pertinente à ce stade

Les 3 tranches prévisionnelles de ce préprogramme peuvent être présentées schématiquement de la manière suivante :



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- Valide les orientations définies pour les 3 tranches du préprogramme de réhabilitation du complexe sportif du Gouerch,
- Décide de l'activation opérationnelle de la mise en œuvre de la tranche 1, selon le pré-planning suivant :
 - 1^{er} semestre 2019 : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre/concours architecte et sélection de l'équipe
 - 2^{ème} semestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020 : Réalisation des études (ESQ, APS, APD, PRO, DCE)
 - 2^{ème} semestre 2020 et 2021 : Travaux
- Autorise le président à engager la CCBI dans les démarches de sélection de la maîtrise d'œuvre et de recherche de cofinancements.

Pour extrait conforme

Belle-Île
en-MER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Fait à Belle-Île, le 21 décembre 2018

Pour Frédéric LE GARS
Président
Jacky LEMAIRE
Vice-président